

PREAMBULE

Dans le cadre de l'harmonisation de pratiques comptables dans l'espace OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des Affaires), le Système Comptable OHADA a été créé sur la base des réalités des entreprises africaines et des normes comptables internationales. La latitude a été donnée à chaque structure socio-économique de réaliser son plan comptable spécifique qui prend en compte tous les aspects des opérations qu'elle effectue.

C'est dans le souci de respecter l'une des exigences du Système Comptable de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (SYSOHADA) qui est de faire de la comptabilité un outil de développement et d'intégration économique dans l'espace OHADA que, sur demande de la Société Béninoise des Hydrocarbures (SOBEH) ce plan a été élaboré par le Centre National de Formation Comptable (CENAFOC) avec la participation des cadres de ladite Société.

De même la mise en vigueur du Système Comptable OHADA depuis le 1^{er} janvier 2001, la diversification et le développement des activités de la SOBEH justifient aujourd'hui l'actualisation dudit plan par le CENAFOC.

Cette liste de comptes se veut un outil moderne de gestion et d'aide à la décision au service de la SOBEH et de ses partenaires. Elle vise les principaux objectifs suivants :

- instauration de pratiques uniformes à la SOBEH afin de disposer de données financières homogènes ;
- fiabilité de l'information comptable et financière ;
- image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise ;
- adaptation pour l'accès aux sources de financement extérieur et pour la crédibilité dans le contexte actuel de mondialisation de l'économie.

Ce plan est conçu pour la Comptabilité Générale, les engagements et pour la comptabilité Analytique de la SOBEH. Il comporte :

- ❖ les comptes de patrimoine (classe 1 à classe 5)
- ❖ les comptes de gestion (classe 6 à classe 8)
- ❖ les comptes des engagements hors bilan et les comptes de la comptabilité analytique de gestion (classe 9)

Pour atteindre les objectifs ci-dessus fixés, une application correcte du contenu de ce plan dérivé du Système Comptable OHADA est nécessaire. C'est pourquoi, les utilisateurs directs en l'occurrence *le Directeur Financier et Comptable, le Chef Service Comptabilité et Budget, le Chef Service Trésorerie* de son département, sont tous invités à bien cerner les différents comptes et leur fonctionnement et à connaître les principes comptables du Système Comptable OHADA pour une meilleure exploitation du présent référentiel qui doit être évolutif et s'adapter aux mutations économiques et financières.

PREMIERE PARTIE

Le présent plan de comptes particulier est élaboré conformément aux statuts de " la Société Béninoise des Hydrocarbures (SOBEH) ".

Il est conforme aux normes du Droit Comptable OHADA qui est le référentiel comptable en vigueur dans l'espace OHADA et par conséquent au Bénin.

A ce titre, les autorités de la SOBEH doivent :

A- Respecter les principes comptables obligatoires

Le Système Comptable OHADA retient neuf (9) principes (ou règles) mentionnés dans le règlement dont huit obligatoires, le neuvième fortement recommandé et les principales applications ont été retenues sous forme simplifiée.

La connaissance de ces principes permet de comprendre l'objectif général assigné aux états financiers dans toutes les normes comptables : *donner une «image fidèle» du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.*

1) Principe de prudence (Articles 3 et 6)

La prudence est l'appréciation raisonnable des faits afin d'éviter le risque de transfert, sur l'avenir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et les résultats de l'entreprise. La règle de la prudence est destinée à protéger les utilisateurs externes des états financiers et les dirigeants contre les illusions qui pourraient résulter d'une image non prudente ou trop flatteuse de l'entreprise. En application de ce principe, les plus-values latentes, donc non encore réalisées, ne participent pas à la formation du résultat alors que les moins-values latentes y participent par le mécanisme des provisions.

2) Principe de permanence des méthodes (articles 40)

La cohérence des informations comptables au cours des périodes successives implique la permanence dans l'application des règles et procédures. Toute exception à ce principe doit être justifiée par la recherche d'une meilleure information et donner lieu à des explications en annexe aux états financiers.

3) Principe de séparation des exercices (articles 59)

Ce principe de séparation (spécialisation, d'indépendance ou d'autonomie) des exercices est à la base de la détermination du résultat de chaque exercice. Ce principe signifie qu'il faut rattacher à chaque exercice, tous les produits et toutes les charges qui le concernent et ceux-là seulement.

4) Principe de continuité de l'exploitation (Articles 39)

Les documents de synthèse sont supposés établis à partir de l'hypothèse de continuité de l'exploitation, s'il n'est pas fait mention d'autres hypothèses retenues, dans la mesure où l'entreprise est considérée comme devant continuer à fonctionner dans un avenir prévisible.

5) Principe du coût historique (Articles 35 et 36)

Ce principe repose sur l'hypothèse théorique de stabilité de la valeur de la monnaie dans le temps (nominalisme monétaire). En raison de ce principe, les biens entrent dans le patrimoine de l'entreprise pour une valeur qui est conservée dans les états financiers même si en réalité il y a des variations de cours observées dans le temps.

6) Principe de transparence (Articles 6, 8, 9, 10 et 11)

Appelé également principe de clarté, de la bonne information et de sincérité, ce principe vise une information loyale qui respecte :

- ◆ les référentiels comptables en vigueur ;

- ◆ la présentation de l'information sans intention de dissimuler la réalité des opérations ;
- ◆ le respect de la règle de la non compensation (cf. exception si contrat, convention ou loi).

7) Principe de l'intangibilité du bilan (Article 34)

Ce principe vise la correspondance entre le bilan d'ouverture d'un exercice et le bilan de clôture de l'exercice précédent. Cette exigence interdit toute imputation sur les capitaux propres de produits et charges des exercices précédents ainsi que des gains et pertes résultant d'un changement de méthode.

8) Principe d'importance significative (Articles 33)

Ce principe oblige à la description dans les états financiers des éléments à caractère significatif pouvant influencer la décision ou le jugement des destinataires de ces états. Cette prise en compte s'effectue par la description des conséquences des éléments en cause dans l'état annexé.

9) Application du principe anglo-saxon de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique

Ce principe n'est pas retenu par l'OHADA sans doute en raison des divergences que peut susciter son interprétation au plan pratique. Toutefois son application est recommandée pour des cas bien définis dans le référentiel. Il s'agit :

- ◆ du crédit-bail : *inscription à l'actif du bilan de l'utilisateur (ou preneur) des biens utilisés dans le cadre d'un contrat de crédit-bail.*
- ◆ des concessions : *Inscription à l'actif du bilan (comme si l'entreprise en était propriétaire) des biens détenus avec " réserve de propriété" ainsi que des biens mis à la disposition du concessionnaire par le concédant.*
- ◆ des effets escomptés non échus : *Inscription à l'actif du bilan des effets remis à l'escompte et non encore échus ou honorés.*
- ◆ du personnel intérimaire : *Inscription dans les charges de personnel la rémunération extérieure à l'entreprise en fin d'exercice.*

B- Tenir les livres comptables obligatoires (Articles 16, 17, 19 et 20)

1) Le livre journal

Le livre journal constitue la mémoire comptable de l'entreprise. Toutes les opérations réalisées par l'entreprise y sont en effet reportées dans l'ordre chronologique jour par jour, (d'ou son nom).

Pour chaque opération, l'article du journal donne les indications suivantes :

- la date de l'opération ;
- le numéro du compte débité ;
- le numéro du compte crédité ;
- la nature des opérations et la référence des pièces justificatives ;
- le montant de l'opération ;

Le journal doit être tenu "sans blanc ni altération d'aucune sorte." Il ne doit donc comporter ni interligne ni grattage, ni notation en marge. Il est coté et paraphé par le Juge du tribunal de Commerce ou par toute personne habilitée et être conservé pendant dix (10) ans au moins.

Les journaux sont tenus suivant la méthode de la partie double. Une écriture ne peut être passée qu'au vu d'une pièce justificative émanant d'un tiers ou reconnue par un tiers, à défaut visée par un responsable de l'entreprise.

2) le grand livre

Il regroupe l'ensemble des comptes de l'entreprise. Lorsqu'une opération est inscrite au livre journal, elle doit ensuite être reportée sur le grand livre ouvert à chacun des comptes. Le grand livre permet d'établir directement la balance.

3) la balance générale des comptes

Elle constitue un état récapitulatif faisant apparaître, à la clôture de l'exercice, le solde débiteur ou le solde créditeur, à l'ouverture de l'exercice, le cumul depuis

l'ouverture de l'exercice des mouvements débiteurs et le cumul des mouvements créditeurs, le solde débiteur ou le solde créditeur, à la date considérée.

4) le livre d'inventaire

Ce livre regroupe les informations suivantes :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'inventaire proprement dit c'est-à-dire le relevé et l'évaluation de tous les éléments d'actif et du passif de l'entreprise.

5) le document de procédures

Le document de procédure est nécessaire à la compréhension du système de traitement et à la réalisation des contrôles. Il l'est plus dans le cadre d'un traitement comptable informatisé. Est-il acceptable que le contenu d'une fonction repose sur la mémoire personnelle de celui qui l'occupe ?

A ces différents livres il y a lieu d'ajouter, selon les dispositions fiscales en vigueur au Bénin, le livre de paie.

C- Enregistrer les opérations suivant le Plan Comptable Particulier en vue d'élaborer les états financiers selon l'un des trois systèmes :

Le Système Comptable OHADA a introduit un système modulaire dans l'établissement des états financiers. Elle propose trois systèmes en fonction de la taille, des ressources financières et humaines des entreprises.

Les entreprises se trouvant dans un système inférieur peuvent établir leurs états financiers selon le système immédiatement supérieur.

1- Système normal

1.1 – Entreprises concernées

Le Système normal est le système de droit commun qui s'applique à toutes les entreprises. Donc toute entreprise est, sauf exception liée à sa taille, soumise au « système normal » de présentation des états financiers.

1.1.2 - Eléments constitutifs

Dans ce système les entreprises ont l'obligation d'établir quatre états financiers :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- le tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE) ;
- l'état annexé.

2 - Système allégé

2. 1 - Entreprises concernées

Les entreprises concernées par ce système doivent avoir un chiffre d'affaires ne dépassant pas 100 Millions de francs CFA ;

2. 2 - Eléments constitutifs

Les entreprises établissent trois états financiers :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- l'état annexé.

3 - Système minimal de trésorerie

3.1 – Entreprises concernées

Les entreprises concernées sont les très petites entreprises qui doivent remplir les conditions suivantes :

- Activités commerciales ou de négoce : Chiffre d'affaires inférieur à 30 Millions de francs CFA.

- Activités artisanales : Chiffre d'affaires inférieur à 20 Millions de francs CFA.
- Services : Chiffre d'affaires inférieur à 10 Millions de francs CFA ;

Ces entreprises utilisent un système comptable très simplifié à caractère dérogatoire aux dispositions générales de l'acte uniforme fondé sur les encaissements et les décaissements.

3.2 - Eléments constitutifs

Les états financiers que le système minimal de trésorerie établit sont très simplifiés et se composent comme suit:

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- Tableau de variation.

Au regard de toutes ces dispositions, la SOBEH est tenue de présenter ses états financiers conformément au système normal.

DEUXIEME PARTIE

LE PLAN DE COMPTES PARTICULIERS

LISTES DES COMPTES

COMPTES DE RESSOURCES DURABLES	CLASSE 1
---------------------------------------	-----------------

10	CAPITAL
11	RESERVES
12	REPORT A NOUVEAU
13	RESULTAT NET DE L'EXERCICE
14	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
15	PROVISIONS REGLEMENTEES ET FONDS ASSIMILES
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
17	DETTES DE CREDIT - BAIL ET CONTRATS ASSIMILES
18	DETTES LIEES A DES PARTICIPATIONS ET COMPTES DE LIAISON DES ETABLISSEMENTS ET SOCIETES EN PARTICIPATION
19	PROVISIONS FINANCIERES POUR RISQUES ET CHARGES

10 CAPITAL

101 CAPITAL SOCIAL

102 CAPITAL PAR DOTATION

1021 Dotation initiale

1022 Dotations complémentaires

1028 Autres dotations

105 PRIMES LIEES AUX CAPITAUX PROPRES

106 ECARTS DE REEVALUATION

11 RESERVES

111 RESERVE LEGALE

112 RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES

113 RESERVES REGLEMENTEES

1138 Autres Réserves Réglementées

118 AUTRES RESERVES

1181 Réserves facultatives

1188 Réserves diverses

12 REPORT A NOUVEAU

121 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR

129 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR

1291 Perte nette à reporter

1292 Perte - amortissements réputés différés

13 RESULTAT NET DE L'EXERCICE

130 RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTION

1301 Résultat en instance d'affectation : Bénéfice

1309 Résultat en instance d'affectation : Perte

131 RESULTAT NET: BENEFICE

132 MARGE BRUTE (M.B.)

133 VALEUR AJOUTEE (VA)

134 EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E.)

135 RESULTAT D'EXPLOITATION (R.E.)

- 136 RESULTAT FINANCIER (R.F.)
- 137 RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (R.A.O.)
- 138 RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (R.H.A.O.)
- 139 RESULTAT NET : PERTE

14 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

141 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A

1411 Etat

14111 Programme d'Investissement Public (PIP)

1414 Communes et collectivités publiques décentralisées

1417 Organismes internationaux

14171 Organismes multilatéraux

14172 Organisme bilatéraux

142 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT B

15 PROVISIONS REGLEMENTEES ET FONDS ASSIMILES

152 PLUS-VALUES DE CESSION A REINVESTIR

153 Fonds réglementés

1531 Fonds national

1532 Prélèvement pour le budget

154 PROVISION SPECIALE DE REEVALUATION

155 PROVISIONS REGLEMENTEES RELATIVES AUX
IMMOBILISATIONS

1551 Reconstitution des gisements miniers et pétroliers

1552 Provisions de croissance des immobilisations

1553 Provisions de renouvellement du matériel naval

1554 Provisions de renouvellement du matériel et outillage

156 Provisions réglementées relatives aux stocks

1561 Hausse de prix

1562 Fluctuation des cours

157 PROVISION POUR INVESTISSEMENT

158 TRES PROVISIONS ET FONDS REGLEMENTES

16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

161 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

1611 Emprunts obligataires ordinaires

1612 Emprunts obligataires convertibles

1618 Autres emprunts obligataires

162 EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

163 AVANCES RECUES DE L'ETAT

164 AVANCES RECUES ET COMPTES COURANTS BLOQUES

165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS

1651 Dépôts

1652 Cautionnements

166 INTERETS COURUS

1661 Sur emprunts obligataires

1662 Sur emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

1663 Sur avances reçues de l'Etat

1664 sur avances reçues et comptes courants bloqués

1665 sur dépôts et cautionnements reçues

1667 Sur avances assorties de condition particulière

1668 sur autres emprunts et dettes

167 Avances assorties de conditions particulières

1671 Avances bloquées pour augmentation du capital

1672 Avances conditionnées par l'Etat

1673 Avances conditionnées par les autres organismes africains

1674 Avances conditionnées par les organismes internationaux

1676 Droits du concédant exigibles en nature

168 AUTRES EMPRUNTS ET DETTES

17 DETTES DE CREDIT - BAIL ET CONTRATS ASSIMILES

172 EMPRUNTS EQUIVALENTS DE CREDIT - BAIL IMMOBILIER

173 EMPRUNTS, EQUIVALENTS DE CREDIT - BAIL MOBILIER

176 INTERETS COURUS

1762 sur emprunts équivalents de crédit - bail immobilier

- 1762 sur emprunts équivalents de crédit – bail immobilier
- 1763 sur emprunts équivalents de crédit - bail mobilier
- 1768 sur emprunts équivalents d'autres contrats
- 178 EMPRUNTS EQUIVALENTS D'AUTRES CONTRATS

- 18 DETTES LIEES A DES PARTICIPATIONS ET COMPTES DE LIAISON DES ETABLISSEMENTS ET SOCIETES EN PARTICIPATION**
 - 181 DETTES LIEES A DES PARTICIPATIONS
 - 182 DETTES LIEES A DES SOCIETES EN PARTICIPATION
 - 183 INTERETS COURUS SUR DETTES LIEES A DES PARTICIPATIONS
 - 184 COMPTES PERMANENTS BLOQUES DES ETABLISSEMENTS ET SUCCURSALES
 - 185 COMPTE PERMANENTS NON BLOQUES DES ETABLISSEMENTS ET SUCCURSALES
 - 186 COMPTES DE LIAISON CHARGES
 - 187 COMPTES DE LIAISON PRODUITS

- 19 PROVISIONS FINANCIERES POUR RISQUES ET CHARGES**
 - 191 PROVISIONS POUR LITIGES
 - 192 PROVISIONS POUR GARANTIES DONNEES AUX CLIENTS
 - 193 PROVISIONS POUR PERTES SUR MARCHES A ACHEVEMENT FUTUR
 - 194 PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE
 - 195 PROVISIONS POUR IMPOTS
 - 196 PROVISIONS POUR PENSION ET OBLIGATIONS SIMILAIRES
 - 197 PROVISIONS POUR CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES
 - 1971 Provisions pour grosses réparations
 - 198 AUTRES PROVISIONS FINANCIERES POUR RISQUES ET CHARGES
 - 1981 Provisions pour amendes et pénalités
 - 1988 autres provisions financières pour risques et charges

COMPTES D'ACTIF IMMOBILISE**CLASSE 2**

20	CHARGES IMMOBILISEES
21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
22	TERRAINS
23	BATIMENTS, INSTALLATIONS TECHNIQUES ET AGENCEMENTS
24	MATERIELS
25	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS
26	TITRES DE PARTICIPATION
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES
28	AMORTISSEMENTS
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION

- 20 CHARGES IMMOBILISEES**
- 201 FRAIS D'ETABLISSEMENT
 - 2011 Frais de constitution
 - 2012 Frais de prospection
 - 2014 Frais de fonctionnement antérieur au démarrage
 - 2015 Frais de modification du capital (fusions, scissions, transformation)
 - 2017 Frais de restructuration
- 202 CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES
 - 2022 Frais d'acquisition d'immobilisations
 - 2028 Charges à étaler
- 206 PRIMES ET REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS
 - 2061 Obligations ordinaires
 - 2062 Obligations convertibles
 - 2068 Autres emprunts obligataires
- 21 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**
- 211 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT
- 212 BREVETS, LICENCES, CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES
- 213 LOGICIELS
- 214 MARQUES
- 215 FONDS COMMERCIAL
- 216 DROIT AU BAIL
- 218 AUTRES DROITS ET VALEURS INCORPORELS
- 219 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS
 - 2191 Frais de recherche et de développement
 - 2193 Logiciels
 - 2198 Autres droits et valeurs incorporels
- 22 TERRAINS**
- 222 TERRAINS NUS
 - 2221 Terrains à bâtir
 - 2228 Autres terrains nus

- 223 TERRAINS BATIS
 - 2232 Pour bâtiments administratifs et commerciaux
 - 2234 Pour bâtiments affectés aux autres opérations professionnelles
 - 2235 Pour bâtiments affectés aux autres opérations non professionnelles
 - 2238 Autres terrains bâtis
- 225 TERRAINS DE GISEMENT
 - 2251 Blocs off shore (en mer)
 - 22511 off shore gaz
 - 22512 off shore pétrole
 - 2252 Blocs on shore (sur terre)
 - 22521 on shore gaz
 - 22522 on shore pétrole
- 226 TERRAINS AMENAGES
 - 2261 Parkings
- 228 AUTRES TERRAINS
 - 2281 Terrains des immeubles de rapport
 - 2285 Terrains des logements affectés au personnel
 - 2288 Autres terrains
- 229 AMENAGEMENTS DE TERRAINS EN COURS
 - 2292 Terrains nus
 - 2295 Terrains de gisements
 - 2298 Autres terrains
- 23 BÂTIMENTS, INSTALLATIONS TECHNIQUES ET AGENCEMENTS**
- 231 BÂTIMENTS INDUSTRIELS, AGRICOLES, ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX SUR SOL PROPRE
 - 2311 Bâtiments industriels
 - 2313 Bâtiments administratifs et commerciaux
 - 2314 Bâtiments affectés au logement du personnel
 - 2315 Immeubles de rapport
- 233 OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE
 - 2331 Salle de laboratoire
 - 2338 Autres

- 234 INSTALLATIONS TECHNIQUES
 - 2341 Installations complexes spécialisées sur sol propre
 - 2343 Installations à caractère spécifique sur sol propre
 - 2348 Autres
- 235 AMENAGEMENTS DE BUREAUX
 - 2351 Installations générales
 - 2358 Autres
- 237 BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX MIS EN CONCESSION
- 238 AUTRES INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS
- 239 BATIMENTS ET INSTALLATIONS EN COURS

- 24 MATERIEL**
- 241 MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
 - 2411 Matériel industriel
 - 24111 Matériel de recherche
 - 2412 Outillage industriel
 - 24121 Outillage de recherche
 - 24122 Outillage de prospection
 - 24123 Outillage de sondage
 - 24126 Outillage de laboratoire
 - 24128 Autres outillages
- 243 MATERIEL D'EMBALLAGE RECUPERABLE ET IDENTIFIABLE
- 244 MATERIEL ET MOBILIER
 - 2441 Matériel de bureau
 - 2442 Matériel informatique
 - 2443 Matériel bureautique
 - 2444 Mobilier de bureau
 - 2446 Matériel et mobilier des immeubles de rapport
 - 2447 Matériel et mobilier des logements affectés au personnel
- 245 MATERIEL DE TRANSPORT
 - 2451 Matériel automobile

- 2455 Matériel aérien
 - 24551 Hélicoptère TYABC
 - 24552 Hélicoptère TY SBH
- 2458 Autres
 - 24581 Mobylette
 - 24582 Moto
 - 24583 Moteur pour barque
- 247 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DU MATERIEL
- 249 MATERIEL EN COURS
 - 2491 Matériel et outillage industriel et commercial
 - 2493 Matériel d'emballage récupérable et identifiable
 - 2494 Matériel et mobilier de bureau
 - 2495 Matériel de transport
 - 2498 Autres

- 25 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS**
- 251 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS
INCORPORELLES
- 252 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS
CORPORELLES

- 26 TITRES DE PARTICIPATION**
- 265 PARTICIPATIONS DANS DES ORGANISMES PROFESSIONNELS
- 268 AUTRE TITRES DE PARTICIPATION

- 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**
- 272 PRETS AU PERSONNEL
 - 2728 Autres prêts (frais d'études...)
- 273 CREANCES SUR L'ETAT
 - 2738 Autres
- 275 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES
 - 2751 Dépôts pour loyer d'avance
 - 27512 Pour bâtiments administratifs et commerciaux

- 27513 Pour immeubles de rapport
- 27514 Pour bâtiments affectés au logement du personnel
- 2752 Dépôts pour l'électricité
 - 27522 Pour bâtiments administratifs et commerciaux
 - 27524 Pour bâtiments affectés au logement du personnel
 - 27525 Pour bâtiments affectés aux autres opérations non professionnelles
- 2753 Dépôts pour l'eau
 - 27532 Pour bâtiments administratifs et commerciaux
 - 27534 Pour bâtiments affectés au logement du personnel
 - 27535 Pour bâtiments affectés aux autres opérations non professionnelles
- 2754 Dépôts pour le gaz
 - 27542 Pour bâtiments administratifs et commerciaux
 - 27544 Pour bâtiments affectés au logement du personnel
 - 27545 Pour bâtiments affectés aux autres opérations non professionnelles
- 2755 Dépôts pour le téléphone, le télex, la télécopie
 - 27552 Pour bâtiments administratifs et commerciaux
 - 27554 Pour bâtiments affectés au logement du personnel
 - 27555 Pour bâtiments affectés aux autres opérations non professionnelles
- 2758 Autres dépôts et cautionnements
- 276 INTERETS COURUS
 - 2762 Prêts au personnel
 - 2765 Dépôts et cautionnements versés
 - 2767 Créances rattachées à des participations
 - 2768 Immobilisations financières diverses
- 278 IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES
- 28 AMORTISSEMENTS**
- 281 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
 - 2811 Amortissements des frais de recherche et de développement

- 2812 Amortissement des brevets, licences, concessions et droits similaires
- 2813 Amortissements des logiciels
- 2814 Amortissement des marques
- 2815 Amortissement du fonds commercial
- 2818 Amortissements des autres droits et valeurs incorporelles
- 282 AMORTISSEMENTS DES TERRAINS
 - 2825 Amortissements des terrains de gisement
 - 2826 Amortissements des parkings
- 283 AMORTISSEMENTS DES BATIMENTS, INSTALLATIONS TECHNIQUES ET AGENCEMENTS
 - 2831 Amortissements des bâtiments industriels, agricoles, administratifs et commerciaux sur sol propre
 - 28313 Amortissements des bâtiments administratifs et commerciaux
 - 28314 Amortissements des bâtiments affectés au logement du personnel
 - 28315 Amortissements des immeubles de rapport
 - 2833 Amortissements des ouvrages d'infrastructure
 - 2834 Amortissements des installations techniques
 - 2835 Amortissements des aménagements de bureaux
 - 28351 Amortissements des installations générales
 - 28358 Amortissements des autres aménagements de bureaux
 - 2838 Amortissements des autres installations et agencements
- 284 AMORTISSEMENTS DU MATERIEL
 - 2841 Amortissements du matériel et outillage industriel et commercial
 - 2843 Amortissements du matériel d'emballage récupérable et identifiable
 - 2844 Amortissements du matériel et mobilier
 - 28441 Amortissements du matériel de bureau
 - 28442 Amortissements du matériel informatique
 - 28443 Amortissements du matériel bureautique
 - 28444 Amortissement du mobilier de bureau
 - 28446 Amortissements du matériel et mobilier des immeubles de rapport

- 28447 Amortissements du matériel et mobilier des logements affectés au personnel
- 2845 Amortissements du matériel de transport
 - 28451 Amortissements du matériel automobile
 - 284551 Hélicoptère TYABC
 - 284552 Hélicoptère TY SBH
 - 28458 Amortissements des autres
 - 284582 Amortissements mobylette
 - 284583 Amortissement moto
- 2847 Amortissements des agencements et aménagements du matériel
- 2848 Amortissement des autres matériels
- 29 PROVISIONS POUR DEPRECIATION**
- 291 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
 - 2912 Provisions pour dépréciation des brevets, licences, concessions et droits similaires
 - 2913 Provisions pour dépréciation des logiciels
 - 2918 Provisions pour dépréciation des autres droits et valeurs incorporelles
- 292 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TERRAINS
 - 2922 Provisions pour dépréciations des terrains nus
 - 29221 Terrains à bâtir
 - 29228 Autres terrains nus
 - 2925 Provisions pour dépréciation des terrains de gisement
 - 29251 Provisions pour dépréciation des blocs off shore (en mer)
 - 292511 Provisions pour dépréciation des blocs off shore gaz
 - 292512 Provisions pour dépréciation des blocs off shore pétrole
 - 29252 Provisions pour dépréciation des blocs on shore (sur terre)
 - 292521 Provisions pour dépréciation des blocs on shore gaz
 - 292522 Provisions pour dépréciation des blocs on shore pétrole
 - 2926 Provisions pour dépréciation des terrains aménagés (Parkings)
 - 2928 Provisions pour dépréciation des autres terrains
 - 2929 Provisions pour dépréciation des aménagements de terrains en cours
- 293 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES BATIMENTS INSTALLATIONS TECHNIQUES ET AGENCEMENTS

- 2931 Provision pour dépréciation des bâtiments industriels, agricoles, administratifs et commerciaux sur sol propre
 - 29311 Provisions pour dépréciation des bâtiments industriels
 - 29313 Provisions pour dépréciation des bâtiments administratifs et commerciaux
 - 29314 Provisions pour dépréciation des bâtiments affectés au logement du personnel
 - 29315 Provision pour dépréciation des immeubles de rapport
- 2932 Provisions pour dépréciation des bâtiments industriels, agricoles, administratifs et commerciaux sur sol d'autrui
 - 29323 Bâtiments administratifs et commerciaux
 - 29324 Bâtiments affectés au logement du personnel
 - 29325 Immeubles de rapport
- 2933 Provisions pour dépréciation des ouvrages d'infrastructures
 - 29331 Provisions pour dépréciation de la salle de laboratoire
 - 29338 Autres provisions
- 2934 Provisions pour dépréciation des installations techniques
- 2935 Provisions pour dépréciation des aménagements de bureaux
 - 29351 Provisions pour dépréciations installations générales
 - 29358 Provisions pour dépréciations des autres
- 2937 Provisions pour dépréciation des bâtiments industriels et commerciaux mis en concession
 - 2938 Provisions pour dépréciation des autres installations et agencements
- 2939 Provisions pour dépréciation des bâtiments et installations en cours
- 294 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DU MATERIEL
 - 2941 Provisions pour dépréciation du matériel et outillage industriel et commercial
 - 2943 Provisions pour dépréciation du matériel d'emballage récupérable et identifiable
 - 2944 Provisions pour dépréciation du matériel et mobilier
 - 29441 Provisions pour dépréciation du matériel de bureau
 - 29442 Provisions pour dépréciation du matériel informatique
 - 29443 Provisions pour dépréciation du matériel bureautique
 - 29444 Provisions pour dépréciation du mobilier de bureau
 - 29446 Provisions pour dépréciation du matériel et mobilier des immeubles de rapport

- 29447 Provisions pour dépréciation du matériel et mobilier des logements affectés au personnel
- 2945 Provisions pour dépréciation du matériel de transport
 - 29451 Provisions pour dépréciation du matériel automobile
 - 29458 Provisions pour dépréciation des autres
 - 294581 Provisions pour dépréciation vélo
 - 294582 Provisions pour dépréciation mobylette
 - 294583 Provisions pour dépréciation moto
- 2947 Provisions pour dépréciation des agencements et aménagements du matériel
- 2948 Provisions pour dépréciation des autres matériels

- 295 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS
 - 2951 Provisions pour dépréciation des avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles
 - 2952 Provisions pour dépréciation des avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles
- 296 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION
 - 2965 Provisions pour dépréciation des participations dans des organismes professionnels
 - 2968 Provisions pour dépréciation des autres titres de participation
- 297 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES
 - 2972 Provisions pour dépréciation des prêts au personnel
 - 29728 Provisions pour dépréciation des autres prêts (frais d'études)
 - 2973 Provisions pour dépréciation des créances sur l'Etat
 - 29738 Provisions pour dépréciation des autres
 - 2975 Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés
 - 29751 Provisions pour dépréciation des dépôts pour loyers d'avance
 - 29752 Provisions pour dépréciation des dépôts pour électricité
 - 29753 Provisions pour dépréciation des dépôts pour l'eau

- 29754 Provisions pour dépréciation des dépôts pour le gaz
- 29755 Provisions pour dépréciation des dépôts pour le téléphone,
le télex, la télécopie
- 29758 Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements
- 2977 Provisions pour dépréciation des créances rattachées à des
participations et avances à des G.I.E
- 2978 Provisions pour dépréciation des créances financières diverses

COMPTES DE STOCKS**CLASSE 3**

31	MARCHANDISES
32	MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES LIEES
33	AUTRES APPROVISIONNEMENTS
34	PRODUITS EN COURS
35	SERVICES EN COURS
36	PRODUITS FINIS
37	PRODUITS INTERMEDIAIRES ET RESIDUELS
38	STOCKS EN COURS DE ROUTE, EN CONSIGNATION OU EN DEPOT
39	DEPRECIATIONS DES STOCKS

- 32 MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES LIEES**
 - 321 Matières A
 - 322 Matières B
- 33 AUTRES APPROVISIONNEMENTS**
 - 331 MATIERES CONSOMMABLES**
 - 3313 Roches pour servir aux Laboratoires
 - 3314 Produits des Stations
 - 332 FOURNITURES D'ATELIER ET D'USINE
 - 333 FOUNTURES DE MAGASIN
 - 334 FOURNITURES DE BUREAU
 - 335 EMBALLAGES**
 - 3351 Emballages perdus
 - 3352 Emballages récupérables non identifiables
 - 3353 Emballages à usage mixte
 - 3358 Autres emballages
- 338 AUTRES MATIERES
- 34 PRODUITS EN COURS**
 - 341 Produits en cours
 - 343 Produits Intermédiaires en cours
 - 344 Produits résiduels en cours
- 35 SERVICES EN COURS**
 - 351 ETUDES EN COURS
 - 352 PRESTATIONS DE SERVICES EN COURS
- 36 PRODUITS FINIS**
 - 361 Produits finis A
 - 362 Produits finis B
- 37 PRODUITS INTERMEDIAIRES ET RESIDUELS**
 - 371 Produits intermédiaires
 - 372 Produits résiduels
- 38 STOCKS EN COURS DE ROUTE, EN CONSIGNATION OU EN**

DEPOT

- 382 Matières premières et fournitures liées en cours de route
- 383 AUTRES APPROVISIONNEMENTS EN COURS DE ROUTE
- 386 PRODUITS FINIS EN COURS DE ROUTE
- 387 STOCK EN CONSIGNATION OU EN DEPOT
 - 3871 Stock en consignation
 - 3872 Stock en dépôt
- 388 STOCK PROVENANT D'IMMOBILISATION MISES HORS SERVICE OU AU REBUT

39 DEPRECIATIONS DES STOCKS

- 392 DEPRECIATION DES STOCKS DE MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES LIEES
- 393 DEPRECIATIONS DES STOCKS D'AUTRES APPROVISIONNEMENTS
- 394 DEPRECIATIONS DES PRODUCTIONS EN COURS
- 395 DEPRECIATIONS DES SERVICES EN COURS
- 396 DEPRECIATION DES STOCKS DE PRODUITS
- 397 DEPRECIATION DE PRODUITS INTERMEDIAIRES ET RESIDUELS
- 398 DEPRECIATIONS DES STOCKS EN COURS DE ROUTE, EN CONSIGNATION OU EN DEPOT

COMPTES DE TIERS	CLASSE 4
-------------------------	-----------------

40	FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES
41	CLIENTS ET COMPTES RATTACHES
42	PERSONNEL
43	ORGANISMES SOCIAUX
44	ETATS ET COLLECTIVITES PUBLIQUES
45	ORGANISMES INTERNATIONAUX
46	ASSOCIES ET GROUPE
47	DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS
48	CREANCES ET DETTES HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)
49	DEPRECIATIONS ET RISQUES PROVISIONNES (Tiers)

40 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

401 FOURNISSEURS, DETTES EN COMPTE

4011 Fournisseurs

402 FOURNISSEURS EFFETS A PAYER

4021 FOURNISSEURS EFFETS A PAYER

408 FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES

4081 Fournisseurs

4086 Fournisseurs, intérêts courus

409 FOURNISSEURS DEBITEURS

4091 Fournisseurs, avances et acomptes versés

4094 Fournisseurs, créances pour emballages et matériels à rendre

4095 Fournisseurs, retenues de garantie

4098 Rabais, Remises, Ristournes et autres avoirs à obtenir

41 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

411 CLIENTS

4111 CLIENTS

4114 Clients, Etat et collectivités Publiques

4115 Clients, organismes internationaux

412 Clients, effets à recevoir en portefeuille

4124 Etat et collectivités publiques, effets à recevoir

4125 Organisme internationaux, effets à recevoir

415 CLIENTS, ESCOMPTES NON ECHUS

416 CREANCES CLIENTS LITIGIEUSES OU DOUTEUSES

4161 Créances litigieuses

4162 Créances douteuses

418 CLIENTS, PRODUITS A RECEVOIR

4181 Clients, factures à établir

4186 Clients, intérêts courus

419 CLIENTS CREDITEURS

4191 Clients, avances et acomptes reçus

4194 Clients, dettes ou emballages et matériel consigné

- 4195 Clients, retenues de garantie
- 4198 Rabais, remises, Ristournes et autres avoirs à accorder

42 PERSONNEL

421 PERSONNEL, AVANCES ET ACOMPTES

- 4211 Personnel, avances
 - 42111 Personnel conventionné, avances
 - 42112 Personnel contractuel, avances
 - 42114 APE, avances
- 4212 Personnel, acomptes
 - 42121 Personnel conventionné, acomptes
 - 42122 Personnel contractuel, acomptes
- 4213 Frais avancés et fournitures au personnel
 - 42131 Frais avancés
 - 42132 Fournitures au personnel

422 PERSONNEL, REMUNERATIONS DUES

- 4221 Personnel conventionné, rémunérations dues
- 4222 Personnel contractuel, rémunérations dues
- 4224 APE

423 PERSONNEL, OPPOSITIONS, SAISIES - ARRETS

- 4231 Personnel, oppositions
 - 42311 Personnel conventionné, oppositions
 - 42312 Personnel contractuel, oppositions
- 4232 Personnel, saisies – arrêts
 - 42321 Personnel conventionné, saisies – arrêts
 - 42322 Personnel contractuel, saisies – arrêts
- 4233 Personnel, avis à tiers détenteur
 - 42331 Personnel conventionné, avis à tiers détenteur
 - 42332 Personnel contractuel, avis à tiers détenteur

424 PERSONNEL, OEUVRES SOCIALES INTERNES

- 4241 Assistance médicale
- 4242 Allocations familiales
- 4245 Organismes sociaux rattachés à l'entreprise

- 4248 Autres œuvres sociales internes
- 425 REPRESENTANTS DU PERSONNEL
 - 4251 Délégués du personnel
 - 4252 Syndicats et comités d'entreprise, d'établissement
 - 4258 Autres représentants du personnel
- 428 PERSONNEL, CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR
 - 4281 Dettes provisionnées pour congés à payer
 - 4286 Autres charges à payer
 - 4287 Produits à recevoir

43 ORGANISMES SOCIAUX

- 431 SECURITE SOCIALE
 - 4311 Prestations familiales
 - 4312 Accidents de travail
 - 4313 Caisse de retraite obligatoire
 - 4315 Fonds National de Retraite
 - 4318 Autres cotisations sociales
- 433 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX
 - 4331 Mutuelles
- 438 ORGANISMES SOCIAUX, CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR
 - 4381 Charges sociales sur gratifications à payer
 - 4282 Charges sociales sur congés à payer
 - 4286 Autres charges à payer
 - 4287 Produits à recevoir

44 ETAT, ET COLLECTIVITES PUBLIQUES

- 441 ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES
- 442 ETAT, AUTRES IMPOTS ET TAXES
 - 4421 Impôts et taxes d'Etat
 - 44211 Versement patronal sur salaires (V P S)
 - 4422 Impôts et taxes pour les collectivités publiques
 - 4423 Impôts et taxes d'Etat

- 4426 Droits de douane
- 4428 Autres impôts et taxes
- 443 ETAT, T.V.A. FACTUREE
 - 4431 TVA facturée sur ventes
 - 4432 TVA facturée sur prestations de services
 - 4433 TVA facturée sur travaux
 - 4435 TVA facturée à établir
- 444 ETAT, T.V.A. DUE OU CREDIT DE T.V.A.
 - 4441 Etat, T.V.A. due
 - 4449 Etat, crédit de T.V.A. à reporter
- 445 ETAT, T.V.A. RECUPERABLE
 - 4451 TVA récupérable sur immobilisations
 - 4452 TVA récupérable sur achats
 - 4453 TVA récupérable sur transport
 - 4454 TVA récupérable sur services extérieurs et autres charges
 - 4455 TVA récupérable sur factures non parvenues
 - 4456 TVA transférée par d'autres entreprises
- 446 ETAT, AUTRES TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES
- 447 ETAT, IMPOTS RETENUS A LA SOURCE
 - 4471 Impôt général sur le revenu
 - 4472 Impôts sur salaires
 - 4478 Autres impôts et contributions
- 448 ETAT, CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR
 - 4486 Charges à payer
 - 4487 Produits à recevoir
- 449 ETAT, CREANCES ET DETTES DIVERSES
 - 4493 Etat, fonds de dotation à recevoir
 - 4494 Etat, subventions d'équipement à recevoir
 - 4495 Etat, subventions d'exploitation à recevoir
 - 4496 Etat, subventions d'équilibre à recevoir

45 ORGANISMES INTERNATIONAUX

- 451 Opérations avec les organismes africains

- 452 Opérations avec les organismes internationaux
- 458 Organismes internationaux, fonds de dotation et subventions à recevoir
 - 4581 Organismes internationaux, fonds de dotation à recevoir
 - 4582 Organismes internationaux, subventions à recevoir

46 ASSOCIES ET GROUPE

47 DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS

471 COMPTES D'ATTENTE

4711 Débiteurs divers

4712 Crédeurs divers

472 VERSEMENTS RESTANT A EFFECTUER SUR TITRE NON LIBERES

474 REPARTITION PERIODIQUE DES CHARGES ET DES PRODUITS

4746 Charges

4747 Produits

475 CREANCES SUR TRAVAUX NON ENCORE FACTURABLES

476 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

478 ECARTS DE CONVERSION - ACTIF

4781 Diminution des créances

4782 Augmentation des dettes

4788 Différences compensées par couverture de change

479 ECARTS DE CONVERSION – PASSIF

4791 Augmentation des créances

4792 Diminution des dettes

4798 Différences compensées par couverture de charge

48 CREANCES ET DETTES HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)

481 FOURNISSEURS D'INVESTISSEMENTS

4811 Immobilisations incorporelles

4812 Immobilisations corporelles

4818 Factures non parvenues

- 4859 Retenues de garantie
- 482 FOURNISSEUR D'INVESTISSEMENT, EFFETS A PAYER
- 483 DETTES SUR ACQUISITIONS DE TRITRES DE PLACEMENT
- 484 AUTRES DETTES HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)
- 485 CREANCES SUR CESSION D'IMMOBILISATIONS
 - 4851 en escompte
 - 4852 Effet à recevoir
 - 4858 Factures à établir
 - 4859 Retenue de garantie
- 486 CREANCES SUR CESSIONS DE TITRES DE PLACEMENT
- 488 AUTRES CREANCES HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)

- 49 DEPRECIATIONS ET RISQUES PROVISIONNES**
 - (Tiers)**
 - 490 DEPRECIATIONS DES COMPTES FOURNISSEURS
 - 491 DEPRECIATIONS DES COMPTES CLIENTS
 - 4911 Créances litigieuses
 - 4912 Créances douteuses
 - 492 DEPRECIATIONS DES COMPTES PERSONNEL
 - 493 DEPRECIATIONS DES COMPTES ORGANISMES SOCIAUX
 - 494 DEPRECIATIONS DES COMPTES ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES
 - 495 DEPRECIATIONS DES COMPTES ORGANISMES INTERNATIONAUX
 - 497 DEPRECIATIONS DES COMPTES DEBITEURS DIVERS
 - 498 DEPRECIATIONS DES COMPTES DE CREANCES H.A.O.
 - 4981 Créances sur cession d'immobilisations
 - 4982 Créances de titres de placement
 - 4983 Autres créances H.A.O
 - 499 RISQUES PROVISIONNES
 - 4991 sur opérations d'exploitation
 - 4998 sur opérations H.A.O

COMPTES DE TRESORERIE**CLASSE 5**

50	TITRES DE PLACEMENT
51	VALEURS A ENCAISSER
52	BANQUES
53	ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES
54	INSTRUMENTS DE TRESORERIE
56	BANQUES, CREDITS DE TRESORERIE ET D'ESCOMPTE
57	CAISSE
58	REGIES D'AVANCES, ACCREDITIFS ET VIREMENTS INTERNES
59	DEPRECIATIONS ET RISQUES PROVISIONNES (Trésorerie)

50 TITRES DE PLACEMENT

501 TITRES DU TRESOR ET BON DE CAISSE A COURT TERME

5011 Titres du trésor à court terme

5012 Titres d'organismes financiers

5013 Bons de caisse à court terme

502 ACTIONS

5021 Actions propres

5022 Actions cotées

5023 Actions non cotées

5024 Actions démembrées (certificat d'investissement, droits de vote)

5025 Autres titres conférant un droit de propriété

503 OBLIGATIONS

5031 Obligations émises par la société et rachetées par elle

5032 Obligations cotées

5033 Obligations non cotées

5035 Autres titres conférant un droit de créances

504 BONS DE SOUSCRIPTION

5042 Bons de souscription d'actions

5043 Bons de souscription d'obligations

505 TITRES NEGOCIABLES HORS UEMOA

506 INTERETS COURUS

5061 Titres du Trésor et bons de caisse à court terme

5062 Actions

5063 Obligations

508 AUTRES VALEURS ASSIMILEES

51 VALEURS A ENCAISSER

511 EFFET A ENCAISSER

512 EFFETS A L'ENCAISSEMENT

513 CHEQUES A ENCAISSER

514 CHEQUES A L'ENCAISSEMENT

515 CARTES DE CREDIT A ENCAISSER

518 AUTRES VALEURS A L'ENCAISSEMENT

5181 Warrants

5182 Billets de fonds

5185 Chèques de voyage

5186 Coupons échus

5187 Intérêts échus des obligations

52 BANQUES

521 BANQUES LOCALES

5211 ORA BANQUE

5212 Autres Banques

522 Banques autres états régions

526 BANQUES, INTERETS COURUS

53 ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES

531 CHEQUES POSTAUX

532 TRESOR

5321 Trésor compte

538 AUTRES ORGANISMES FINANCIERS

54 INSTRUMENTS DE TRESORERIE

545 Avoirs d'or et autres métaux précieux

56 BANQUES, CREDITS DE TRESORERIE ET D'ESCOMPTE

561 Crédit de Trésorerie

564 Escompte de crédits de campagne

565 Escompte de crédits ordinaires

57 CAISSE

571 CAISSE SIEGE SOCIAL

5711 en unités monétaires légales

5712 En devises

- 58 REGIES D'AVANCES, ACCREDITIFS ET VIREMENTS INTERNES**
- 581 REGIES D'AVANCE
- 582 ACCREDITIFS
- 585 VIREMENTS DE FONDS
- 588 AUTRES VIREMENTS INTERNES

- 59 DEPRECIATIONS ET RISQUES PROVISIONNES (Trésorerie)**
- 590 DEPRECIATIONS DES TITRES ET VALEURS A ENCAISSER
- 591 DEPRECIATIONS BANQUES
- 592 DEPRECIATIONS DES COMPTES BANQUES
- 593 DEPRECIATIONS DES COMPTES ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES
- 594 DEPRECIATIONS DES COMPTES D'INSTRUMENTS DE TRESORERIE
- 599 RISQUES PROVISIONNES A CARACTERE FINANCIER

**COMPTES DE CHARGES DES ACTIVITES
ORDINAIRES****CLASSE 6**

60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS
61	TRANSPORTS
62	SERVICES EXTERIEURS A
63	SERVICES EXTERIEURS B
64	IMPOTS ET TAXES
65	AUTRES CHARGES
66	CHARGES DE PERSONNEL
67	FRAIS FINANCIERS ET CHARGES ASSIMILEES
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS
69	DOTATIONS AUX PROVISIONS

60 ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS

- 601 ACHATS DE MARCHANDISES
 - 6011 Dans la Région
 - 6019 Rabais, remises et ristournes obtenus (non ventilés)
- 602 ACHATS DE MATIERE PREMIERE ET FOURNITURES LIEES
 - 6021 Dans la Région
 - 6022 Hors Région
 - 6029 Rabais, remises et ristournes obtenus (non ventilés)
- 603 VARIATIONS DE STOCKS DE BIENS ACHETES
 - 6032 Variations des stocks de matières premières et fournitures liées
 - 6033 Variations des stocks d'autres approvisionnements
- 604 ACHATS STOCKS DE MATIERES ET FOURNITURES
CONSOMMABLES
 - 6041 Matières consommables
 - 60411 consommables informatiques
 - 60416 dotation en consommables des directeurs
 - 60418 Autres matières consommables
 - 6042 Matières combustibles
 - 60421 Carburant et lubrifiant
 - 60422 Gaz
 - 60428 Autres combustibles
 - 6043 Produits d'entretien
 - 6044 Fournitures d'ateliers et d'usines
 - 60441 Lubrifiant
 - 60442 Pièces détachées
 - 604421 Pour matériel de transport
 - 6044211 Pour les Hélicoptères
 - 6044212 Pour le matériel roulant
 - 604428 Pour autre matériel d'équipement
 - 60448 Autres fournitures d'ateliers et d'usines
 - 6046 Fournitures de magasin
 - 6047 Fournitures de bureau

- 6049 Rabais, Remises et Ristournes obtenus (non ventilés)
- 605 AUTRES ACHATS
 - 6051 Fournitures non stockables - Eau
 - 6052 Fournitures non stockables - Electricité
 - 6053 Fournitures non stockables - autres énergies
 - 6054 Fournitures d'entretien non stockables
 - 6055 Fournitures de bureau non stockables
 - 6056 Achats de petit matériel et outillage
 - 60561 Achat petit matériel
 - 60562 Achat petit outillage
 - 6057 Achats d'études et prestations de services
 - 60571 Etudes
 - 60572 Prestations de services
 - 60573 Saisies, Photocopies et reliures
 - 6058 Achats de travaux, matériels et équipements
 - 60581 Travaux
 - 60582 Matériels et équipements
 - 6059 Rabais Remises et Ristournes obtenus (non ventilés)
- 608 ACHATS D'EMBALLAGES
 - 6081 Emballages perdus
 - 6082 Emballages récupérables non identifiables
 - 6083 Emballages récupérables
 - 6089 Rabais Remises et Ristournes obtenus (non ventilés)
- 61 TRANSPORTS**
 - 611 Transports sur achats (à l'exception des transports sur achats d'immobilisations)
 - 612 Transports sur ventes
 - 613 Transports pour le compte de tiers
 - 614 transports du personnel
 - 616 transports de plis
 - 6161 Frais de boîte postale
 - 618 autres frais de transport

- 6181 Voyages et déplacements
- 6182 Transport entre établissements ou chantiers
- 6183 Transports administratifs

62 SERVICES EXTERIEURS A

- 622 LOCATIONS ET CHARGES LOCATIVES
 - 6221 Locations de terrains
 - 6222 Locations de bâtiments
 - 6223 Locations de matériels et outillages
 - 62231 Location de matériels
 - 622311 Location de bateaux
 - 62232 Location des outillages
 - 6224 Malis sur emballages
 - 6225 Locations d'emballages
 - 6228 Locations et charges locatives diverses
- 623 REDEVANCES DE CREDIT- BAIL ET CONTRATS ASSIMILES
 - 6232 Crédit - bail immobilier
 - 6233 Crédit - bail mobilier
 - 6235 Contrats assimilés
- 624 ENTRETIEN, REPARATIONS ET MAINTENANCE
 - 6241 Entretien et réparations des biens immobiliers (terrains, bâtiments)
 - 6242 Entretien et réparations des biens mobiliers
 - 62421 Matériel et outillage
 - 62424 Matériel du bureau
 - 62425 Matériel de transport
 - 624251 Hélicoptères
 - 624258 Autres
 - 6243 Maintenance
 - 62431 Hélicoptères
 - 62438 Autres
 - 6248 Autres entretiens et réparations
- 625 PRIMES D'ASSURANCE
 - 6251 Assurances multirisques
 - 6252 Assurances matériel de transport

- 62521 Assurances des Hélicoptères
- 62528 Assurances des autres matériels de transport
- 6256 Assurances transports sur achats
- 6257 Assurances transports sur ventes
- 6258 Autres primes d'assurances
- 626 ETUDES, RECHERCHES ET DOCUMENTATION
 - 6261 Etudes et recherches
 - 62611 Etudes
 - 62612 Recherches
 - 6265 Documentation générale
 - 6266 Documentation technique
 - 6268 Autres documents techniques
- 627 PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES
 - 6271 Annonces, insertions
 - 6272 Catalogues, imprimés publicitaires
 - 6273 Echantillons
 - 6274 Foire et expositions
 - 6275 Publications
 - 6276 Cadeaux à la clientèle
 - 6277 Frais de colloques, séminaires, conférences
 - 6278 Autres charges de publicités et relations publiques
- 628 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS
 - 6281 Frais de téléphone
 - 6282 Frais de télex
 - 6283 Frais de télécopie
 - 6288 Autres frais de télécommunications
- 63 SERVICES EXTERIEURS B**
- 631 FRAIS BANCAIRES
 - 6311 Frais sur titres (achats, vente, garde)
 - 6312 Frais sur effets
 - 6315 Commissions sur cartes de crédit
 - 6316 Frais d'émissions d'emprunts

- 6318 Autres frais bancaires
- 632 REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET DE CONSEILS
 - 6321 Commissions et courtages sur achats
 - 6322 Commissions et courtages sur ventes
 - 6323 Rémunérations des transitaires
 - 6324 Honoraires
 - 6325 Frais d'actes et de contentieux
 - 6328 Divers frais
- 633 FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL
- 634 REDEVANCES POUR BREVETS, LICENCES, LOGICIELS ET DROITS SIMILAIRES
- 635 COTISATIONS
 - 6351 Cotisations
 - 6358 Concours divers
- 637 REMUNERATIONS DE PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE
 - 6371 Personnel intérimaire
 - 6372 Personnel détaché ou prêté à l'entreprise
- 638 AUTRES CHARGES EXTERNES
 - 6381 Frais de recrutement du personnel
 - 6382 Frais de déménagement
 - 6383 Réceptions
 - 63832 Frais d'hôtel
 - 6384 Missions
 - 63841 Missions à l'intérieur de la République du Bénin
 - 63842 Missions à l'extérieur
 - 638421 Missions dans l'UEMOA
 - 638422 Missions hors UEMOA
 - 63843 Hébergement
 - 6388 Autres services
- 64 IMPOTS ET TAXES**
- 641 IMPOTS ET TAXES DIRECTS

- 6411 Impôts fonciers et taxes annexes
- 6412 Patentes, licences et taxes annexes
- 6413 Taxes sur appointements et salaires
- 6415 Formation professionnelle continue
- 6418 Autres impôts et taxes directs
- 645 IMPOTS ET TAXES INDIRECTS
- 646 DROITS D'ENREGISTREMENT
 - 6461 Droits de mutation
 - 6462 Droits de timbre
 - 6463 Taxes sur véhicules de société
 - 6464 Vignettes
 - 6468 Autres droits
- 647 PENALITES ET AMENDES FISCALES
 - 6471 Pénalités d'assiette, impôts directs
 - 6472 Pénalités d'assiette,
 - 6473 Pénalités de recouvrements, impôts directs
 - 6474 Pénalités de recouvrements, impôts indirects
 - 64478 Autres amendes pénales et fiscales
- 648 AUTRES IMPOTS ET TAXES
- 65 AUTRES CHARGES**
- 651 PERTES SUR CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS
 - 6511 Clients
 - 6515 autres débiteurs
- 653 QUOTE-PART DE RESULTAT ANNULEE SUR EXECUTION PARTIELLE DE CONTRATS PLURI-EXERCICES
- 658 CHARGES DIVERSES
 - 6581 Jetons de présence et autres rémunérations d'administrateurs
 - 6582 Dons
 - 6583 Mécénat
- 659 CHARGES PROVISIONNEES D'EXPLOITATION

- 6591 sur risques à court terme
- 6593 sur stocks
- 6594 sur créances
- 6598 Autres charges provisionnées

66 CHARGES DE PERSONNEL

661 REMUNERATIONS DIRECTES VERSEES AU PERSONNEL NATIONAL

- 6611 Appointements, salaires et commissions
 - 66111 Personnel conventionné
 - 66112 Personnel contractuel
- 6612 Primes et gratifications
 - 66121 Primes de budget et bilan
 - 66122 Primes de motivation
 - 66128 Autres primes et gratifications
- 6613 Congés payés
 - 66131 Personnel conventionné
 - 66132 Personnel contractuel
- 6614 Indemnités de préavis, de licenciement et de recherche d'embauche
 - 66141 Personnel conventionné
 - 66142 Personnel contractuel
- 6617 Avantages en nature
 - 66171 Personnel conventionné
 - 66172 Personnel contractuel
 - 66173 APE

662 REMUNERATIONS DIRECTES VERSEES AU PERSONNEL NON NATIONAL

- 6621 Appointement, salaires et commissions
- 6622 Primes et gratifications
- 6623 Congés payés
- 6624 Indemnités de préavis, de licenciement et de recherche d'embauche
- 6625 Indemnités de maladies versées aux travailleurs
- 6626 Supplément familial

- 6627 Avantages en nature
- 6628 Autres rémunérations
- 663 INDEMNITES FORFAITAIRES VERSEES AU PERSONNEL
 - 6631 Indemnités de logement
 - 6632 Indemnités de représentation
 - 6638 Autres avantages et indemnités divers
- 664 CHARGES SOCIALES
 - 6641 Charges sociales sur rémunération du personnel national
 - 66411 Personnel conventionné
 - 66412 Personnel contractuel
 - 6642 Charges sociales sur rémunération du personnel non national
- 667 REMUNERATION TRANSFEREE DE PERSONNEL EXTERIEUR
 - 6671 Personnel intérimaire
 - 6672 Personnel détaché ou prêté à l'entreprise
- 668 AUTRES CHARGES SOCIALES
 - 6681 Versements aux syndicats et comité d'entreprise, d'établissement
 - 6682 Versements aux comités d'hygiène et de sécurité
 - 6683 Versements aux autres œuvres sociales
 - 6684 Médecine du travail et pharmacie

- 67 FRAIS FINANCIERS ET CHARGES ASSIMILEES**
- 671 INTERETS DES EMPRUNTS
 - 6711 Emprunts obligataires
 - 6712 Emprunts auprès des établissements de crédit
 - 6713 Dettes liées à des participations
- 672 INTERETS DANS LOYERS DE CREDIT - BAIL ET CONTRATS ASSIMILES
 - 6721 Intérêt dans loyers de crédit-bail immobilier
 - 6722 Intérêt dans loyers de crédit-bail mobilier
 - 6723 Intérêt dans loyers des autres contrats
- 673 ESCOMPTES ACCORDES
- 674 AUTRES INTERETS
 - 6741 Avances reçues et dépôts créditeurs

- 6742 Comptes courants bloqués
- 6745 Intérêts bancaires et sur opérations de trésorerie et d'escompte
- 6748 Intérêts sur dettes diverses
- 675 ESCOMPTE DES EFFETS DE COMMERCE
- 676 PERTES DE CHANGE
- 677 PERTES SUR CESSION DE TITRES DE PLACEMENT
- 678 PERTES SUR RISQUES FINANCIERS
 - 6782 sur opérations financières
 - 6784 sur instruments de trésorerie
- 679 CHARGES PROVISIONNEES FINANCIERES
 - 6791 Sur risques financiers
 - 6795 Sur titre de placement
 - 6798 Autres charges provisionnées financières

- 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**
- 681 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS D'EXPLOITATION
 - 6811 Dotations aux amortissements des charges immobilisées
 - 6812 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles
 - 6813 Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles
- 687 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS A CARACTERE FINANCIER
 - 6872 Dotations aux amortissements des primes de remboursements Obligatoires
 - 6878 Autres dotations aux amortissements à caractère financier

- 69 DOTATIONS AUX PROVISIONS**
- 691 DOTATIONS AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION
 - 6911 pour risques et charges
 - 6912 pour grosses réparations
 - 6914 pour dépréciation des immobilisations corporelles
- 697 DOTATIONS AUX PROVISIONS FINANCIERES
 - 6971 pour risques et charges
 - 6972 pour dépréciation des immobilisations financières

COMPTES DE PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	CLASSE 7
---	-----------------

70	VENTES
71	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION
72	PRODUCTION IMMMOBILISEE
73	VARIATIONS DE STOCKS DE BIENS ET DE SERVICES PRODUITS
75	AUTRES PRODUITS
77	REVENUS FINANCIERS ET PRODUITS ASSIMILES
78	TRANSFERTS DE CHARGES
79	REPRISES DE PROVISIONS

70 VENTES

701 VENTES DE MARCHANDISES

7011 Dans la Région

702 VENTES DE PRODUITS FINIS

7021 Dans la région

703 VENTES DE PRODUITS INTERMEDIAIRES

7031 Dans la Région

704 VENTES DE PRODUITS RESIDUELS

7041 Dans la Région

705 TRAVAUX FACTURES

706 SERVICES VENDUS

7061 Dans la Région

7064 Etudes

707 PRODUITS ACCESSOIRES

7071 Ports, emballages perdus et autres frais facturés

7073 Locations

7074 Bonis sur reprises et cessions d'emballages

7075 Mise à disposition de personnel facturée

7076 Redevances pour brevets, logiciels, marques et droits similaire

7078 Autres produits accessoires

70781 Vente des données

71 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

718 AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

7181 Versées par l'Etat et collectivités publiques

7182 Versées par les organismes internationaux

7183 Versées par des tiers

72 PRODUCTION IMMOBILISEE

721 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

722 IMMOBILISATIONS CORORELLES

726 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

**73 VARIATIONS DES STOCKS DE BIENS ET DE SERVICES
PRODUITS**

734 Produits en cours

7341 Produits en cours

7342 Prestations de services en cours

735 Variations des en - cours de services

7351 Etudes en cours

7352 Prestations de services en cours

736 Variations des stocks de produits finis

**737 VARIATIONS DES STOCKS DE PRODUITS INTERMEDIAIRES
ET RESIDUELS**

7371 Produits intermédiaires

7372 Produits résiduels

75 AUTRES PRODUITS

**753 QUOTE-PART DE RESULTAT SUR EXECUTION PARTIELLE
DE CONTRAT PLURI-EXERCICES**

758 PRODUITS DIVERS

7581 Jetons de présence et autres rémunérations d'administrateurs

7582 Indemnités d'assurances reçues

759 REPRISES DE CHARGES PROVISIONNEES D'EXPLOITATION

7591 sur risques à court terme

7593 sur stocks

7594 sur créances

7598 sur autres charges provisionnées

77 REVENUS FINANCIERS ET PRODUITS ASSIMILES

771 INTERETS DE PRETS

772 REVENUS DE PARTICIPATIONS

773 ESCOMPTES OBTENUS

774 REVENUS DE TITRES DE PLACEMENT

776 GAINS DE CHANGE

- 777 GAIN SUR CESSIONS DE TITRES DE PLACEMENT
- 778 GAINS SUR RISQUES FINANCIERS
- 779 REPRISES DE CHARGES PROVISIONNEES FINANCIERES

78 TRANSFERTS DE CHARGES

- 781 TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION
- 787 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES

79 REPRISES DE PROVISIONS

- 791 REPRISES DE PROVISIONS D'EXPLOITATION
 - 7911 Pour risques et charges
 - 7912 Pour grosses réparations
 - 7913 Pour dépréciation des immobilisations incorporelles
 - 7914 Pour dépréciation des immobilisations corporelles
- 797 REPRISES DE PROVISIONS FINANCIERES
 - 7971 pour risques et charges
 - 7972 pour dépréciation des immobilisations financières
- 798 REPRISES D'AMORTISSEMENTS

**COMPTES DES AUTRES CHARGES ET
DES AUTRES PRODUITS****CLASSE 8**

81	VALEURS COMPTABLES DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
82	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
83	CHARGES HORS ACTIVITES ORDINAIRES
84	PRODUITS HORS ACTIVITES ORDINAIRES
85	DOTATIONS HORS ACTIVITES ORDINAIRES
86	REPRISES HORS ACTIVITES ORDINAIRES
87	PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS
88	SUBVENTIONS D'EQUILIBRE
89	IMPOTS SUR LE RESULTAT

**81 VALEURS COMPTABLES DES CESSIONS
D'IMMOBILISATIONS**

811 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

812 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

8122 Terrains

8123 Bâtiments, installations techniques et agencements

8124 Matériel

816 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

82 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

821 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

822 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

8222 Terrains

8223 Bâtiments, installations techniques et agencements

8224 Matériel

826 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

83 CHARGES HORS ACTIVITES ORDINAIRES

831 CHARGES H.A.O. CONSTATEES

834 PERTES SUR CREANCES H.A.O

835 DONS ET LIBERALITES ACCORDES

836 ABANDONS DE CREANCES CONSENTIS

839 CHARGES PROVISIONNEES H.A.O

84 PRODUITS HORS ACTIVITES ORDINAIRES

841 PRODUITS H.A.O. CONSTATES

845 DONS ET LIBERALITES OBTENUS

846 ABANDONS DE CREANCES OBTENUS

848 TRANSFERTS DE CHARGES H.A.O.

849 REPRISES DE CHARGES PROVISIONNEES H.A.O

85 DOTATIONS HORS ACTIVITES ORDINAIRES

851 DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES

- 852 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS H.A.O.
- 853 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS POUR DEPRECIATION HORS ACTIVITES ORDINAIRES
- 854 DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES H.A.O
- 858 AUTRES DOTATIONS HORS ACTIVITES ORDINAIRES

86 REPRISES HORS ACTIVITES ORDINAIRES

- 861 REPRISES DE PROVISIONS REGLEMENTEES
- 862 REPRISES D'AMORTISSEMENTS H.A.O.
- 863 REPRISES DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION HORS ACTIVITES ORDINAIRES
- 864 REPRISES DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES HORS ACTIVITES ORDINAIRES
- 865 REPRISES DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
- 868 AUTRES REPRISES H.A.O

87 PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS

88 SUBVENTIONS D'EQUILIBRE

- 881 ETAT
- 884 COLLECTIVITES PUBLIQUES
- 888 AUTRES

89 IMPOTS SUR LE RESULTAT

COMPTES DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

CLASSE 9

90	ENGAGEMENTS OBTENUS ET ENGAGEMENTS ACCORDES
91	CONTREPARTIES DES ENGAGEMENTS

90 ENGAGEMENTS OBTENUS ET ENGAGEMENTS ACCORDES

ENGAGEMENTS OBTENUS 901 à 904

901 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT OBTENUS

- 9011 Crédits confirmés obtenus
- 9012 Emprunts restant à encaisser
- 9013 Facilités de financement renouvelables
- 9014 Facilités d'émission
- 9018 Autres engagements de financements obtenus

902 ENGAGEMENTS DE GARANTIE OBTENUS

- 9021 Avals obtenus
- 9022 Cautions, garanties obtenues
- 9023 Hypothèques obtenues
- 9024 Effets endossés par des tiers
- 9028 Autres garanties obtenues

903 ENGAGEMENTS RECIPROQUES

- 9031 Achats de marchandises à terme
- 9032 Achats à terme de devises
- 9033 Commandes fermes des clients
- 9038 Autres engagements réciproques

904 AUTRES ENGAGEMENTS OBTENUS

- 9041 Abandons de créances conditionnels
- 9043 Ventes avec clause de réserve de propriété
- 9048 Divers engagements obtenus

ENGAGEMENTS ACCORDES 905 à 908

905 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ACCORDES

- 9051 Crédits accordés non décaissés
- 9058 Autres engagements de financement accordés

- 906 ENGAGEMENTS DE GARANTIE ACCORDES
 - 9061 Avals accordés
 - 9062 Cautions, garanties accordées
 - 9063 Hypothèques accordées
 - 9064 Effets endossés par l'entreprise
 - 9068 Autres garanties accordées
- 907 ENGAGEMENTS RECIPROQUES
 - 9071 Ventes de marchandises à terme
 - 9072 Ventes à terme de devises
 - 9073 Commandes fermes aux fournisseurs
 - 9078 Autres engagements réciproques
- 908 AUTRES ENGAGEMENTS ACCORDES
 - 9081 Annulations conditionnelles de dettes
 - 9082 Engagements de retraite
 - 9083 Achats avec clause de réserve de propriété
 - 9088 Divers engagements accordés

- 91 CONTREPARTIES DES ENGAGEMENTS**
- 911 à 914 CONTREPARTIES DES ENGAGEMENTS OBTENUS,
 901 à 904
- 915 à 918 CONTREPARTIE DES ENGAGEMENTS ACCORDES,
 905 à 908

COMPTES DE LA COMPTABILITE ANALYTIQUE DE GESTION (CAGE)
--

CLASSE 9

92	COMPTES REFLECHIS
93	COMPTES DE RECLASSEMENTS
94	COMPTES DE COUTS
95	COMPTES DE STOCKS
96	COMPTES D'ECARTS SUR COUTS PREETABLIS
97	COMPTES DE DIFFERENCES DE TRAITEMENT COMPTABLE
98	COMPTES DE RESULTATS
99	COMPTES DE LIAISONS INTERNES